Image not found or type unknown

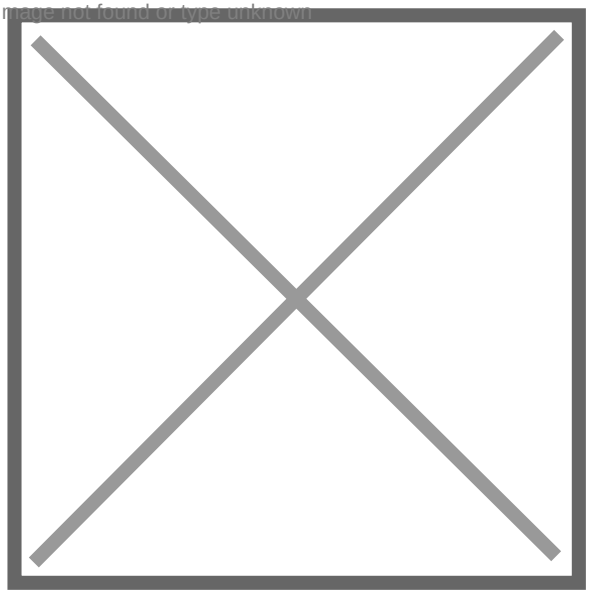

Accident de moto avec un piéton

Par **sunriseparadyse**, le **24/10/2008** à **19:04**

Madame, Monsieur, bonjour.

Ma question concerne un accident sur une voie de circulation entre un conducteur de moto (moi) et un piéton.

Voici le détaille de la situation:

Je roule en marche normale sur le boulevard x, en direction de y.
La file de voiture devant moi ralentie, je décide donc de contrôler et d'indiquer mon intention de remonter la file de voiture sur la gauche,

Après quelques voitures remontées, un piéton surgit de ma droite entre deux voiture pour traverser la route !

Impossible de réagir nous entrons en collision, je vous passe les détailles de l'accident avec les pompiers, les contrôle, l'alcoolémie car tout c'est très bien passé.

Je précise également que j'étais à une vitesse approximative de 40km/h pour remonter la file de voiture que j'avais également créé un espace de 1m d'écart entre moi même et les voitures sur ma droite. J'ajoute également que le tracé au sol était une ligne discontinue et qu'il n'y avait pas de passage piéton.

Ma question est la suivante : Du fait qu'un piéton est extrêmement protégé sur la route, suis-je considéré comme responsable de l'accident ?

Merci d'avance.

Par **Patricia**, le **24/10/2008** à **23:22**

Salut l'motard !!! :)

Si tu as tout bien respecté comme tu le dis, pas d'inquiètude :

- dépassement par la gauche si ligne discontinue (sans franchissement ou empiètement sur voie adverse)
- vitesse à 40 en agglomération
- test d'alcoolémie négatif

A mon avis pas d'inquiètude à avoir ...

"Le pièton est protégé" oui et non ... il n'a pas non plus à traverser n'importe où et n'importe comment entre les voitures et les 2 roues...

Les passages protégés ne sont pas faits pour les chiens...

Cordialement

Par **sunriseparadyse**, le **25/10/2008** à **14:48**

Merci pour cette réponse, quelqu'un d'autre aurait il un avis sur ce sujet ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés